



RÈGLEMENTS 2025

Le festival *Anim sur le Lac* a pour **mission** de diffuser et de mettre en valeur le cinéma d'animation sous toutes ses formes. Cette fête du cinéma d'animation proposera au public six séances de projection, une rétrospective du cinéaste Patrick Bouchard et un atelier de Stop Motion avec Érick Goulet. **Trois prix seront remis, soit le Prix du jury, le Prix du meilleur film étudiant et le Prix du public.**

La première édition d'Anim sur le Lac se tiendra les 8, 9 et 10 août 2025, à Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean.

Des frais d'inscription de 22 \$ CAD sont applicables.

PROCÉDURE DE SOUMISSION

- Lire et approuver le règlement.
- Compléter le formulaire d'inscription.
- Effectuer le paiement de l'inscription par PayPal.
- Soumettre le formulaire électroniquement.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES

- Le Festival priorisera les films réalisés après le 1^{er} janvier 2024.
- Les soumissions reçues après le **20 avril 2025** ne seront pas retenues.
- Seuls les courts métrages de 30 minutes et moins sont admissibles.
- Toutes les catégories d'animation sont admissibles, incluant les animations narratives, les animations documentaires et les animations expérimentales.
- Les œuvres à caractère exclusivement promotionnel ou didactique ne seront pas admissibles.

- Une priorité est accordée aux œuvres qui n'ont pas été diffusées gratuitement en ligne.
- Les œuvres étudiantes sont admissibles à toutes les sections si elles répondent adéquatement aux critères. Le festival se réserve le droit d'ajouter un programme dédié aux œuvres étudiantes.
- En soumettant son œuvre, le ou la responsable confirme avoir tous les droits d'auteur nécessaires à la projection de l'œuvre dans un festival de cinéma.
- La personne responsable de la soumission doit fournir un lien pour le visionnage de l'œuvre et donner un mot de passe si le lien est protégé. Les liens et les mots de passe doivent être opérationnels jusqu'au 1^{er} septembre 2025.
- Les films non terminés lors de la soumission peuvent être considérés si la copie de visionnement indique un état d'avancement satisfaisant et si le ou la responsable de la soumission s'engage à terminer le film un mois avant le début du festival.
- Le Festival se réserve le droit d'accepter des inscriptions tardives si le contexte le justifie.
- Les données fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications et pourront faire l'objet de traductions et de corrections.
- Les informations demandées, y compris les images, sont utilisées pour les outils de communication du Festival.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Tous.tes les participant.e.s recevront une réponse au plus tard à la mi-juin 2025.
- Tous les films considérés en présélection sont jugés par le comité de sélection, mais la décision finale revient à la direction de la programmation. Un comité de sélection (dont la fonction est consultative), soutiendra la direction de programmation dans la présélection et la sélection des œuvres pour le Festival.
- La sélection officielle est effectuée par la direction artistique. Les films peuvent être programmés dans ces sections :
 - Programmes réguliers
 - Programme jeune public
 - Programme étudiant (à confirmer)

SI LE FILM EST SÉLECTIONNÉ

- Une fois la sélection annoncée aux responsables, LE FILM NE POURRA PAS ÊTRE RETIRÉ de la programmation.
- Le Festival se réserve le droit d'utiliser des extraits d'œuvres sélectionnées (max. 60 secondes), bandes-annonces et images des films à des fins strictement promotionnelles.
- Le Festival remettra un montant en droits d'auteur aux ayants droits des films canadiens présentés pendant l'événement.
- Selon l'entente prise avec le ou la responsable du film, le Festival remettra un montant en droits d'auteur aux ayants droits de tous les films canadiens et internationaux présentés dans le cadre de projections hors festival.

COPIES DE PROJECTION

- Dans le cas d'une réponse positive, vous trouverez dans la lettre de sélection envoyée tous les détails concernant la copie de projection.
- La copie de projection d'un film sélectionné doit arriver **au plus tard le 30 juin 2025** en **format ProRes 422 LT**.
- Les copies de projection doivent être sous-titrées en français si la langue du film est autre que le français. Prenez contact avec le Festival si ce point représente un enjeu pour vous.

SÉJOUR AU FESTIVAL

- Il est souhaitable que chaque film sélectionné soit représenté par le, la ou les cinéaste.s ou une personne de l'équipe pendant l'événement.
- Le Festival prend à sa charge un certain nombre de nuitées pour les cinéastes dont les films ont été sélectionnés.
- En ce qui concerne le déplacement de cinéastes étrangers (hors Québec), le Festival peut fournir une lettre d'invitation officielle leur permettant de faire une demande d'aide au déplacement à leurs institutions respectives.
- Dans le cas d'une réponse positive, notre équipe communiquera avec chacune des personnes sélectionnées afin de transmettre les procédures pour l'hébergement et l'accréditation.

[Pour soumettre votre film, cliquez ici](#)